

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 21 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019;
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2019
4. 1^{re} période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
 - 5.1 Dérogation mineure de M. Arnaud Fontaine et Mme Roxane Letendre Gauthier concernant l'immeuble situé au 541, 7^e Avenue Ouest afin de permettre l'agrandissement de la résidence ainsi que l'installation d'une clôture en cour avant;
 - 5.2 Dérogation mineure de M. Yohann Kurello concernant l'immeuble situé au 921, 6^e Rue Ouest afin de régulariser l'implantation de la résidence et de l'abri d'auto ouvert sur la propriété;
 - 5.3 Budget alloué au programme de revitalisation des bâtiments et des enseignes, applicable à certains secteurs commerciaux de la ville d'Amos;
 - 5.4 Nomination de deux membres sur le comité d'analyse constitué en vertu de règlement n° VA-988;
 - 5.5 Autorisation de signer une entente avec l'entreprise Placements Boréal pour l'utilisation d'un local;
 - 5.6 Autorisation de signer une entente pour l'infomobile 2019 avec Amos Toyota;
 - 5.7 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un micro sans fil numérique ULX-D pour le Théâtre des Eskers;
 - 5.8 Autorisation à signer demande de subvention avec Patrimoine canadien pour le projet du parc thématique Anisipi;
 - 5.9 Engagement d'un opérateur de machinerie lourde;
 - 5.10 Comptes à payer au 31 décembre 2018;
 - 5.11 Mandat à la firme « Prudent Groupe Conseil » concernant la gestion des mesures d'urgence et de la sécurité civile;
 - 5.12 Appui à une demande d'aide financière de l'artiste Ariane Ouellet dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi ;
 - 5.13 Demande de la Ville d'Amos d'une aide financière dans le cadre du programme « Aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.14 Autorisation de signer avec le CISSS une convention de tolérance d'empiétement pour l'installation de cendrier dans l'emprise publique;

6. Procédures :

- 6.1 Adoption du règlement n° VA-1030 modifiant le règlement de zonage n° VA-964 ;
- 6.2 Adoption du second projet de règlement n° VA-1045 modifiant le règlement de zonage n° VA-964 ;
- 6.3 Adoption du règlement n° VA-1046 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'un balai d'aéroport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts y rattachés;
- 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° VA-1047 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies actives de la Ville d'Amos;

7. Dons et subventions :

- 7.1 Aides financières à divers organismes;

8. Informations publiques;

- 8.1 Statistiques de la construction au 31 décembre 2018;
- 8.2 Rapport annuel 2018 des statistiques de la construction;

9. 2^e période réservée à l'assistance;

10. Levée de la séance.